

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

par

EDOUARD CLUNET

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

ANDRÉ PRUD'HOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à la Faculté de Droit de Dijon

Publié avec le concours du
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Sous le haut patronage de

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation.
G. GIDEL, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.
J. HAMEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
P. LOUIS-LUCAS, Professeur à la Faculté de Droit de Dijon, Doyen honoraire.
M. MARTIN, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.
J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
J. MIHURA, Conseiller à la Cour de Cassation.
M. PICARD, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
G. RIPERT, Membre de l'Institut, Ancien Doyen de la Faculté de Droit de Paris.
P. ROUBIER, Professeur à la Faculté de Droit de Lyon.
G. SCELLE, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris.

	Abonnement annuel	Prix du numéro
Communauté	6.000 fr.	1.500 fr.
Autres pays	7.000 fr.	1.750 fr.

ÉDITIONS TECHNIQUES S. A.

Distributeur général

131, Boulevard St-Germain

PARIS (VI^e)

1958

SOMMAIRE

1958 (85^e année). — 4^e livraison. — Octobre, Novembre, Décembre.

Variétés

- Le Traité de Droit international du Professeur Paul Guggenheim, par Dusan SIDJANSKI 960

Jurisprudence

- Bulletin de jurisprudence française, par B. GOLDMAN, A. PONSARD et J.-B. SIALELLI 978

Arbitrage, clause compromissoire, Etat français, contrat de droit privé, sentence arbitrale étrangère, *exequatur* (1002). — Contrat international, transport maritime, Etat français (1002). — Divorce, époux de nationalité différente (978), (1016). — Emprunt international, paiement au Canada, clause-or, validité en France (994). — *Exequatur* (V. Arbitrage), (V. Jugements étrangers). — Immunité de juridiction, Etat français, renonciation (1002). — Jugements étrangers, *exequatur*, contrôle, équivalence de la loi appliquée et de la loi applicable (1016).

- Chronique de jurisprudence française, par J. B. SIALELLI 1032

Contrats, — par correspondance, compétence, Convention franco-italienne du 3 juin 1930, lieu de conclusion, loi applicable (1042). — Convention franco-belge du 8 juillet 1899, décision pouvant être déclarée exécutoire, jugements par défaut et exécutoires par provision (1042), citation par voie postale, régularité (1042), matière commerciale, art. 420 C. proc. civ. (1046). — Convention franco-italienne du 3 juin 1930, jugement de faillite, syndic. droit de faire en France des actes conservatoires, nécessité d'un jugement italien exécutoire en Italie (1048), (V. Contrats). — Etrangers (Condition des), carte de commerçant (défaut de), cession de bail et fonds de commerce,

nullité (1036), carte de travail (défaut de), accident du travail, droit commun (1036). — *Exequatur* (V. Jugements étrangers). — Faillite (V. Convention franco-italienne du 3 juin 1930). (V. Sociétés étrangères). — Guerre de 1939-1945, marques, effet du dépôt (1032). — Immunités de juridiction, État étranger, contrat de droit privé, service public, immunité (1040). — Jugement étranger, matière patrimoniale, décision étrangère, choix erroné de la loi applicable, pouvoir de révision du juge français, *exequatur* (1050). — Marques (V. Guerre de 1939-1945). — Ordre public (V. Sociétés étrangères). — Sociétés étrangères, faillite, responsabilité des président et administrateurs, siège social à l'étranger, activités en France, ordre public (1038). — Traité international, — multilatéraux, Arrangement de Madrid pour l'enregistrement des marques, suspension pendant la guerre entre belligérants (1032).

Bulletin de jurisprudence allemande, par D^r Wilhelm WENGLER. 1055

Adoption, compétence (1057). — Aliments, enfant naturel, ordre public (1061), enfant naturel, renvoi (1061). — Arbitrage, sentence arbitrale étrangère (1131). — Avocat, honoraires, ordre public (1113). — Brevets d'invention, Convention d'Union de Paris du 20 mars 1883, effets de la guerre sur sa validité (1093). — Compétence, incapacité prononcée à l'étranger, compétence des tribunaux étrangers (1113), irrecevabilité de l'appel ou du pourvoi contre les jugements déclarant le tribunal allemand compétent internationalement (1121), (V. Divorce). — Concurrence déloyale, loi applicable (1091), loi applicable, marques nationales et étrangères (1079). — Contrat, loi applicable, volonté des parties (1069). — Convention d'Union de Paris du 20 mars 1883 (V. Brevets). — Divorce, compétence internationale (1057). — Filiation adultérine, reconnaissance, ordre public (1061), — naturelle, reconnaissance, droits allemand et suisse (1059), tutelle (1059),

(V. Aliments). — Guerre (V. Brevets). — Mariage entre étrangers en Allemagne, formes (1055), promesse de —, rupture, dommages-intérêts, loi applicable (1055). — Marques de fabrique, dommages-intérêts pour non-observation d'une marque étrangère (1107), infraction, loi applicable (1109). — Ordre public (V. Aliments), (V. Avocat), (V. Filiation), (V. Succession). — Régime matrimonial, loi applicable, égalité des droits (1063). — Renvoi (V. Aliments). — Responsabilité, accidents d'automobile, loi applicable (1069). — Séparation de corps, compétence (1057). — Succession, apatride, résidence habituelle, droits de l'épouse, ordre public (1077), droit de prélèvement (1077). — Testament par-devant notaire, désignation du notaire comme exécuteur testamentaire, forme (1079).

Bulletin de jurisprudence belge, par R. ABRAHAMS 1152

Exequatur (V. Jugements étrangers). — Fraude à la loi, mariage contracté à l'étranger à seule fin de transgresser la loi belge, nullité ou absence d'effet (1152). — Jugements étrangers, état des personnes, force probante sans *exequatur*, atteinte à l'ordre public, absence de force probante (1174). — Loi étrangère, interprétation (1174). — Mariage célébré à l'étranger, fraude à la loi, nullité ou absence d'effet (1152). — Ordre public, — international belge, application de la loi étrangère moins favorable, non contrariété (1158), police des étrangers, mariage dans le seul but d'y faire échec, absence d'effet (1152), (V. Jugements étrangers). — Responsabilité civile, *lex loci delicti*, portée de l'art. 3, al. 1^{er} du Code civil (1158).

Bibliographie et Revue des Revues 1196

Informations 1216

Tables générales 1958

I. — Doctrine	1220
II. — Jurisprudence :	
A. — Table des bulletins et chroniques	1222
B. — Table chronologique	1222
C. — Table des noms des parties	1225
D. — Table analytique	1228
III. — Documents et informations :	
A. — Table chronologique des documents	1252
B. — Table analytique des documents	1254
C. — Informations	1254
IV. — Bibliographie	1257
